



Agrément fédéral et certification technique des pistes de bowling

Pourquoi certifier vos pistes ?

- ▶ Vous obtenez des indicateurs sur l'état de vos pistes
- ▶ Vous pouvez organiser des compétitions fédérales
- ▶ Vous accueillez un public supplémentaire : les licenciés FFBSQ
- ▶ Vous optimisez vos pistes



Comment s'agréer à la Fédération et certifier techniquement ses pistes de bowling ?

- ▶ Remplir et envoyer le formulaire de demande d'agrément fédéral et le règlement (400 euros) au siège de la Fédération (FFBSQ – 190 rue Isatis – 31670 LABEGE)
- ▶ Après réception du formulaire et du règlement, vous recevrez une facture acquittée de votre agrément fédéral,
- ▶ L'arbitre contrôleur bénévole de votre région vous contactera afin de fixer une date de visite pour la certification technique de vos pistes, ce dernier se fera **tous les 2 ans** ,
- ▶ Une fois la visite faite vous recevrez la facture de la certification technique ainsi que les documents y afférant .



Qui est votre arbitre contrôleur bénévole ?

Le contrôleur représente la FFBSQ et le CNB, il est chargé de vérifier la conformité des installations sportives de votre centre. Il effectue également les contrôles de huilage à l'occasion des compétitions dont le contrôle a été demandé. Ils sont au nombre de 11 répartis par région. Vous pouvez donc les solliciter toute l'année.

Le référent de la commission technique:

Armand Lavrut : cnb.technique@ffbsq.org

Pour toutes autres demandes, président du CNB:

Patrick Hunter : 07.60.13.18.01

Comment se déroule la certification technique ?

- ▶ Une fois la date de visite fixée, vous devez veiller :
- ▶ À prévenir l'arbitre contrôleur bénévole en cas d'empêchement
- ▶ À prévoir une personne sur site au moment du passage de l'arbitre contrôleur bénévole
- ▶ A effectuer le dégraissage de vos pistes
- ▶ A accorder un moment à l'arbitre contrôleur bénévole
- ▶ A rendre opérationnelle votre machine à huiler pour le contrôle du huilage si nécessaire.
- ▶ Une fois dans votre centre, l'arbitre contrôleur bénévole remplit sur sa tablette le recueil d'informations de votre centre ainsi que la planimétrie de vos pistes et le rapport de visite.
- ▶ Une fois la visite terminée, vous recevrez le rapport de visite, la planimétrie, le diplôme de la certification technique et la facture correspondante,
- ▶ Votre centre apparaîtra sur la liste des bowlings affiliés à la FFBSQ sur le site fédéral et vous ferez dorénavant partie de nos partenaires.

Les niveaux de la certification technique en fonction de l'état des pistes de bowling

pour tous les centres affiliés y compris les bowling équipés de machines à ficelles

Certification nationale : vous pourrez organiser des compétitions :

- Internationales
- de nationale 1
- de nationale 2
- scratch
- scratch-handicap

1 condition pour cette homologation : **côtes hors normes inférieures à 5%**

certification régionale : vous pourrez organiser des compétitions :

- régionales
- inter-régionales
- de nationale 3
- handicaps
- TTMP

1 condition pour cette homologation : **côtes hors normes inférieures à 10%**

certification ligue : vous pourrez organiser des compétitions :

- Départementales
- Districts
- des écoles de bowling
- de ligues
- entraînements.

1 condition pour cette homologation : **côtes hors normes inférieures à 20%**

Quel sont les tarifs ?

- ▶ Affiliation fédérale : **400 Euros** à régler chaque année
- ▶ Certification technique des pistes : **25 Euros** par piste à régler tous les 2 ans , à la suite du passage de l'arbitre contrôleur bénévole.
- ▶ Deux particularités :
 - bowlings neufs -> **35 Euros** par piste à régler la 1ère année (cotes supplémentaires à vérifier)
 - bowlings de 6 pistes ou moins -> certification technique offerte